



**ÉGLISE CATHOLIQUE  
EN CHARENTE**  
Diocèse d'Angoulême

---

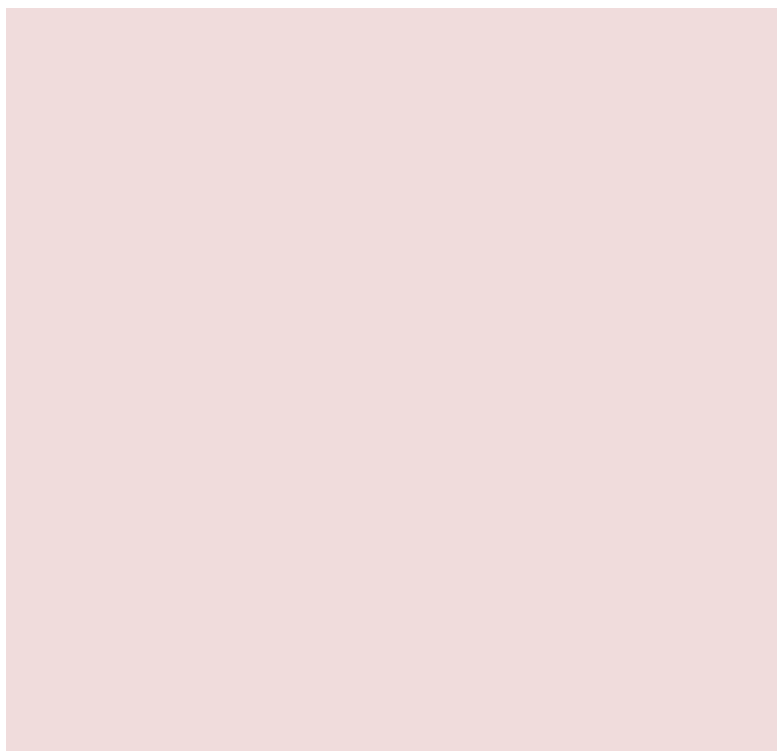
Avec les Croix de l'Avent de l'ACAT

---

***Contre la torture. Contre la peine de mort.***

***Chrétiens. Indignés. Engagés.***

***Prions chaque dimanche de l'Avent et chaque jour de la semaine pour une personne torturée ou risquant la mort.***



***Premier dimanche, 29 novembre***

***Vietnam. Ho Duy Hai***

**Innocent, condamné à mort par erreur. Il avoue sous la torture les crimes qu'on lui reproche. Dans les couloirs de la mort depuis 12 ans !**

**Prions pour lui !**



Le cas de Ho Duy Hai dispose d'une résonance particulière auprès de l'opinion publique au Vietnam. Nombreux sont ceux qui reconnaissent l'injustice subie par Hai, issu d'une famille pauvre peu éduquée, arrêté arbitrairement et forcé de confesser sous la torture avant d'être condamné à mort pour un double meurtre qu'il n'a pas commis.

Accusé du meurtre de deux jeunes femmes en mars 2008, Ho Duy Hai a été condamné à la peine capitale en décembre 2008, après une enquête bâclée. Il avait 23 ans. En détention provisoire, des aveux lui ont été arrachés sous la torture. Cette confession, qu'il a par la suite récusée, est la seule preuve sur laquelle se base sa condamnation. Cette dernière a pourtant été confirmée en appel en 2009. Le 4 décembre 2014, Hai a échappé à la mort in extremis lorsque, sous la pression de l'opinion publique, le président de l'époque Truong Tan Sang a stoppé son exécution la veille de son application.

Le 8 mai 2020, la Cour populaire suprême de Hanoï qui a reconnu les vices de procédure a néanmoins réaffirmé les verdicts du tribunal de première instance et la cour d'appel en 2008 et 2009 respectivement : **Ho Duy Hai demeure condamné à mort..**

Selon des juristes vietnamiens avec lesquels l'ACAT a pu échanger, **il reste encore trois possibilités pour que Hai quitte enfin les couloirs de la mort**, où il se trouve depuis déjà 12 ans :

- L'Assemblée nationale peut intervenir et demander à ce que le Comité judiciaire de la Cour suprême se réunisse en vue de procéder à une révision de sa décision ;
- Le chef du Parquet populaire suprême ou le président de la Cour suprême peuvent également demander une révision de la décision par le Comité judiciaire de la Cour suprême ;
- Le président de la République socialiste du Vietnam, Nguyen Phu Trong, peut décider de gracier Ho Duy Hai.

### **Deuxième dimanche, 6 décembre**

**Mexique.** Famille Munoz

Depuis 9 ans, ils recherchent 8 membres de la famille disparus, enlevés par un commando armé.

**Prions pour eux !**

### **Troisième dimanche, 13 décembre**

**Égypte.** Eman AL-HeLw et HossaM Ahmed, Militants LGBTQI+

Ils sont libres, après 1 an 1/2 de harcèlement en détention du fait de leur identité de genre et orientation sexuelle.

**Réjouissons-nous !**

### **Quatrième dimanche, 20 décembre**

**Burundi.** Germain Rukuki

Sa condamnation en appel pour avoir collaboré avec l'ACAT-Burundi a été annulée. Maintenu en détention, il doit être rejugé.

**Prions pour lui !**